

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le vingt-quatrième jour du mois de juillet deux mille dix-huit, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, Marc-Olivier Labelle	
M. Michael Steimer, conseiller	district 1
Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère	district 2
M. Michel St-Jacques, conseiller, maire suppléant	district 3
Mme Catherine Lapointe, conseillère	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 04 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2018-07-R158

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 24 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-07-R159

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de juillet 2018.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

Aucun point soumis

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.6.1

2018-07-R160

MOTION DE FELICITATIONS ET REMERCIEMENT A LA BIBLIOTHEQUE AU FIL DES MOTS ET SES BENEVOLES

CONSIDÉRANT que lors des journées de canicule, un endroit plus frais doit être mis à la disposition des gens plus vulnérables;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque Au fil des mots a ouvert ses portes à la disposition de tous durant la période de canicule afin que ceux-ci puissent se rafraîchir;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

De féliciter et de remercier la Bibliothèque Au fil des mots, ainsi que ses bénévoles pour leur grande générosité durant cette période de canicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c Bibliothèque Au fil des mots

POINT N° : 4.7

2018-07-R161

DEMISSION DE MONSIEUR MASON MORRILL A TITRE DE PREPOSE A L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE CAMPING

CONSIDÉRANT que monsieur Mason Morrill a avisé la directrice du camping municipal de sa démission à titre de préposé à l'entretien du terrain de camping;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Michael Steimer :

D'accepter la démission de monsieur Mason Morrill en date du 29 juin 2018. Les membres du conseil en profitent pour le remercier chaleureusement pour son implication à titre de préposé à l'entretien du terrain de camping.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c M. Mason Morrill
Service de la paie
Mme Linda Deschênes, directrice du camping municipal*

POINT N° : 4.8

2018-07-R162

EMBAUCHE D'UN PREPOSE A L'ENTRETIEN DU TERRAIN DE CAMPING

CONSIDÉRANT qu'il y a un poste vacant comme préposé à l'entretien du terrain de camping;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir un service de qualité envers la clientèle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

D'autoriser monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'embauche d'un étudiant, Olivier Charlebois à titre de préposé à l'entretien du terrain de camping.

Que la rémunération de monsieur Olivier Charlebois soit établie : catégorie d'emploi classe 1, échelon 1;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c M. Olivier Charlebois
Service de la paie
Mme Linda Deschênes, directrice du camping municipal*

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 09 pour se terminer à 19 h 02.

Trois (3) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2018-07-R163

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 4 juillet 2018 au 24 juillet 2018, totalisant 337 583.15 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 4 juillet 2018 au 24 juillet 2018 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 10 537.01 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-E – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 20 JUILLET 2018

Rapport budgétaire au 20 juillet 201.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2018-07-R164

TROUPE DE THEATRE AMATEUR D'ARGENTEUIL – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu une demande d'aide financière en date du 15 juin 2018 de la Troupe de théâtre amateur d'Argenteuil (TTAA);

CONSIDÉRANT que les citoyens et les citoyennes d'Argenteuil pourront assister au spectacle des huit courtes pièces que la troupe va produire cet automne;

CONSIDÉRANT que la Troupe de théâtre désire offrir des billets à un coût minime;

CONSIDÉRANT que les élus sont d'accord d'offrir un appui financier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, Appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

D'autoriser un don au montant de 250 \$ à la Troupe de théâtre amateur d'Argenteuil.

De payer cette dépense à même le fonds GENS dans le code budgétaire 02-70190 972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Troupe de Théâtre Amateur d'Argenteuil
Service des finances*

POINT N° : 7.1

2018-07-R165

ABROGATION DE LA RESOLUTION 2018-04-R097 - MANDAT A BSA GROUPE CONSEIL POUR SOUMETTRE AUPRES DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES UNE DEMANDE POUR OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2018-04-R097 et de la remplacer par ce qui suit;

CONSIDÉRANT que la Municipalité autorise la Firme BSA Groupe Conseil, à soumettre auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le projet de construction et installation d'infrastructures municipales sur la rue de la Gare, entre la route des Seigneurs et la rue Maurice ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux :

D'AUTORISER BSA Groupe Conseil à soumettre le dossier auprès du MDDELCC, pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le projet de construction d'infrastructures municipales sur la rue de la Gare, entre la route des Seigneurs et la rue Maurice et d'émettre un chèque au montant de 664.00\$ pour le dossier de certificat d'autorisation au MDDELCC, à l'ordre du Ministère des Finances et de l'économie du Québec.

QUE la municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES)

*c.c. BSA Groupe conseil.
Service des finances
M. Hamed Chebbi, directeur des travaux publics*

POINT N° : 7.2

2018-07-R166

TRAVAUX DE REPARATION DE RUE SUR UNE SECTION DE 450M DE LA MONTEE RODGER

CONSIDERANT l'état de la chaussée sur une section de la Montée Rodgers;

CONSIDERANT le besoin d'entretenir la chaussée;

CONSIDERANT que le directeur des travaux publics a présenté un plan d'entretien;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux

D'autoriser le directeur des travaux publics a procédé à l'achat d'une géogrille pour un montant de 5000 \$ plus les taxes applicables, l'achat du gravier pour un montant de 20 000 \$ plus taxes applicables et de la location des équipements nécessaires à la réparation pour un montant de 10 000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Service des finances
M. Hamed Chebbi, directeur des travaux publics*

POINT N° : 7.3

2018-07-R167

AUTORISATION D'EMPRUNTER LES RUES DE LA MUNICIPALITE POUR L'EVENEMENT DEFI 911

CONSIDÉRANT la demande reçue du Défi 911, afin d'obtenir l'autorisation d'emprunter les rues de la municipalité par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cet évènement a pour but de parrainer le Club des petits déjeuners;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le passage de cet évènement sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, Appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques:

D'autoriser les participants du Défi 911 et tous leurs accompagnateurs à emprunter les rues de la municipalité le 25 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Défi 911, M. Jérémy Dufort
Monsieur Hamed Chebbi, directeur des travaux publics
Monsieur Sylvain Modérie, directeur service sécurité incendie*

POINT N° : 7.4

2018-07-R168

MANDAT A BSA GROUPE CONSEIL SOCIETE D'INGENIERIE POUR LA PREPARATION D'UN PLAN D'ENSEMBLE DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'EGOUT SANITAIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, a demandé une offre de services pour adapter les plans, du plan d'intervention, pour en faire des plans d'ensemble en ajoutant les éléments suivants :

Aqueduc :

- Ajouter les diamètres des conduites principales;
- Ajouter le type de conduite;
- Ajouter les bornes d'incendie;
- Ajouter les vannes;

Égout sanitaire :

- Ajouter les diamètres des conduites principales,
- Ajouter les radiers et élévations des couvercles des regards (des principaux tronçons) à partir des plans existants;
- Ajouter le type de conduite;
- Ajouter le sens de l'écoulement.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire avoir un plan d'ensemble à jour suite à certaines interventions réalisées sur les deux réseaux depuis quelques années.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michael Steimer :

D'accepter l'offre de services BSA Groupe Conseil pour adapter les plans du plan d'intervention pour en faire un plan d'ensemble des réseaux d'aqueduc et égout sanitaire au montant de 4 800.00\$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le service des finances de la municipalité à émettre le paiement selon les modalités de paiement.

De payer cette somme comme suit :

Code de Grand livre	Montant
02 41200 411	4 800.00 \$ plus taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. *BSA Groupe Conseil, Société d'ingénierie*
Service des finances
Service des travaux publics, monsieur Hamed Chebbi

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

2018-07-R169

DEMANDE A) DE PIIA – 004 AU 169, ROUTE DU LONG-SAULT : LE SECTEUR PATRIMONIAL (LA DEMOLITION DE LA MAISON ANNIE-PIERRE ET LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RESIDENCE AVEC COMME REVETEMENT EXTERIEUR : DECLIN D'ACIER BLANC, BRIQUE ROUGE CHAMPETRE, BRIQUE GRISE ET UN TOIT D'ACIER A BAGUETTE)

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable formulée par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA modifiée visant les travaux a été déposée pour l'adresse de la demande a); 169, route du Long-Sault;

CONSIDÉRANT que la demande été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 5 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation favorable au conseil municipal; (la démolition de la maison Annie-Pierre et la construction d'une nouvelle résidence avec comme revêtement extérieur : déclin d'acier blanc, brique rouge champêtre, brique grise et un toit d'acier à baguette);

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA l'adresse a) visant les travaux **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. *Propriétaire*
Service de l'urbanisme

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE

Dépôt du compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE JUILLET 2018

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2018.

POINT N° : 11.2

2018-07-R170

AUTORISATION A LA MRC D'ARGENTEUIL DE PROCEDER AUX ACHATS DES EQUIPEMENTS PREVUS AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE VISANT LES SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLE

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique souhaite améliorer le service aux usagers des sentiers hors-routes;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a mis à disposition de l'ensemble des municipalités de la province, en 2017, un programme d'aide financière visant à améliorer les équipements disponibles sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil, au nom de ses municipalités constituantes, s'est prévaluée de ce programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil doit, en contrepartie mettre sur pied un plan local d'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a reçu un montant total de 163 898\$, dont 53 893\$ servant à l'achat d'équipements;

CONSIDÉRANT que plusieurs équipements demandés par les municipalités sont similaires;

CONSIDÉRANT que les achats regroupés peuvent représenter une économie d'échelle;

CONSIDÉRANT que les directeurs des services de sécurité incendie en ont exprimés le souhait, lors de la rencontre du 1^{er} mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques et RÉSOLU ce qui suit :

De procéder par achats regroupés pour les équipements dont le nombre est important.

Que la MRC d'Argenteuil procède aux achats pour la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et remette l'équipement acquis à la municipalité qui en sera propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. MRC d'Argenteuil
Service des finances
M. Sylvain Modérie, directeur du service sécurité incendie*

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 34 pour se terminer à 19 h 35.

Une (1) personne demande à se faire entendre et est entendue.

POINT N° : 13

2018-07-R171

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe et résolu :

Que cette séance soit et est levée à 19 h 36 et ajournée au jeudi 2 août 2018 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**